

# Le mois de la bio

+ de **80**  
événements  
novembre 2020

[www.moisdelabio.fr](http://www.moisdelabio.fr)

Événement professionnel organisé conjointement par



## PRODUIRE DE LA STEVIA EN BIO

Avec le soutien de



CE PROJET EST COFINANCÉ  
PAR L'UNION EUROPÉENNE  
L'EUROPE S'ENGAGE  
EN NOUVELLE-AQUITAINE  
AVEC LE FEADER



# Programme

- Rencontre d'Aurélie Barada, présidente de l'association Sweetvia, et présentation de l'itinéraire culturel de la Stévia
- Présentation des modalités réglementaires de conversion bio et des aides par la Chambre d'agriculture 47 et Agrobio 47
- Organisation de la filière par Oviatis et Interbio
- Bilan de la demi-journée

# Zoom réglementaire

## Principes spécifiques de l'AB – RCE834/2007



- Préservation de la fertilité des sols
- Réduire l'utilisation des intrants et des ressources non renouvelables
- Recycler les déchets et sous produits comme intrants
- Préserver la santé des animaux et des végétaux
- Préserver le lien au sol et le bien-être animal
- ...

# Zoom réglementaire

## Productions végétales

### Fertilité :

- préservée et augmentée par la rotation comprenant les légumineuses et d'autres cultures d'engrais verts.
- épandage d'effluents d'élevage bio ou de matières organiques, de préférence compostés.
- engrais, effluents et amendements non bio peuvent être utilisés à condition qu'ils soient dans la liste concernée (Annexe I du règlement CE 889/2008).



# Zoom réglementaire

## Productions végétales

### Fertilité - zoom sur les nouvelles modalités d'utilisation des effluents d'élevage non bio :

Sont exclus à partir du 1er janvier 2021 d'une utilisation sur des terres biologiques au sens de l'annexe I du RCE n°889/2008, les effluents :

- d'élevages en système **caillebotis ou grilles intégral** et dépassant les seuils définis en annexe I de la directive n°2011/92/UE
- d'élevages **en cages** et dépassant les seuils définis en annexe I de la directive n°2011/92/UE, soit
  - 85 000 emplacements pour poulets
  - 60 000 emplacements pour poules pondeuses,
  - 3 000 emplacements pour porcs
  - 900 emplacements pour truies



# Zoom réglementaire

## Productions végétales

### Intrants – Zoom sur la Protection :

L'annexe II du règlement CE 889/2008 liste les matières actives autorisées

- Les spécialités commerciales doivent être formulées avec ces matières actives et avoir une AMM en France
  - Guide des intrants INAO : <https://www.inao.gouv.fr>
  - Anses : <http://ephy.anses.fr>
- Les produits de biocontrôle font l'objet d'une AMM
- Il existe également une réglementation spécifiques sur les PNPP : substances de bases et biostimulants :
  - ITAB : <http://www.itab.asso.fr/activites/intrants.php>



# Zoom réglementaire

## Productions végétales

### Intrants – zoom sur les semences et plants :

- Les semences et plants doivent être certifiés bio
- Possibilité de dérogation sur [www.semences-biologiques.org](http://www.semences-biologiques.org)
- Il existe 4 statuts dérogatoires :



#### Autorisation générale :

Aucune disponibilité sur le territoire d'une liste d'espèces

#### DEROGATION POSSIBLE :

Disponibilités ne couvrant pas le territoire, et sur un nombre de variétés insuffisant  
(Selon les conditions décrites dans le RCE 889/2008)

#### ECRAN D'ALERTE :

Disponibilités presque suffisantes mais nombre de variétés et quantité de graines ponctuellement manquants.  
Phase transitoire avant passage Hors Dérogation

#### HORS DEROGATION

Disponibilités suffisantes, plus aucune dérogation possible

# Zoom réglementaire

## Productions végétales

### Intrants – zoom sur les semences et plants :

- Cas des couverts végétaux
  - En cas de mélanges, il faut faire les demandes de dérogation espèce par espèce.



# Zoom réglementaire

## Productions végétales

### Intrants – Zoom sur les paillages (en attente de précision)

Suite à une décision du CNAB de **juillet 2019**, la lutte contre les adventices peut être réalisée par :

- La rotation, les méthodes mécaniques (binage, herse...), le désherbage thermique et la solarisation
- *Les paillages naturels et biodégradables non OGM (composants listés à l'annexe I dont le paillage végétal), paillages papier, paillages non biodégradables respectant la réglementation sur la récupération des déchets. Les paillages fragmentables sont interdits."*



# Zoom réglementaire

## Productions végétales

### Mixité

- Autorisée sur des variétés différentes et distinguables à l'œil nu à tout stade de production
- Autoriser sur la production de plants
- Unités de production & stockage non bio séparées.



### Dérogation pour réduction de conversion

- Terres en prairies ou jachères
- Justifier de 3 ans minimum sans intrants
- Remplir la demande de dérogation et l'envoyer à l'organisme certificateur
- Ne pas retourner la parcelle avant la visite du contrôleur

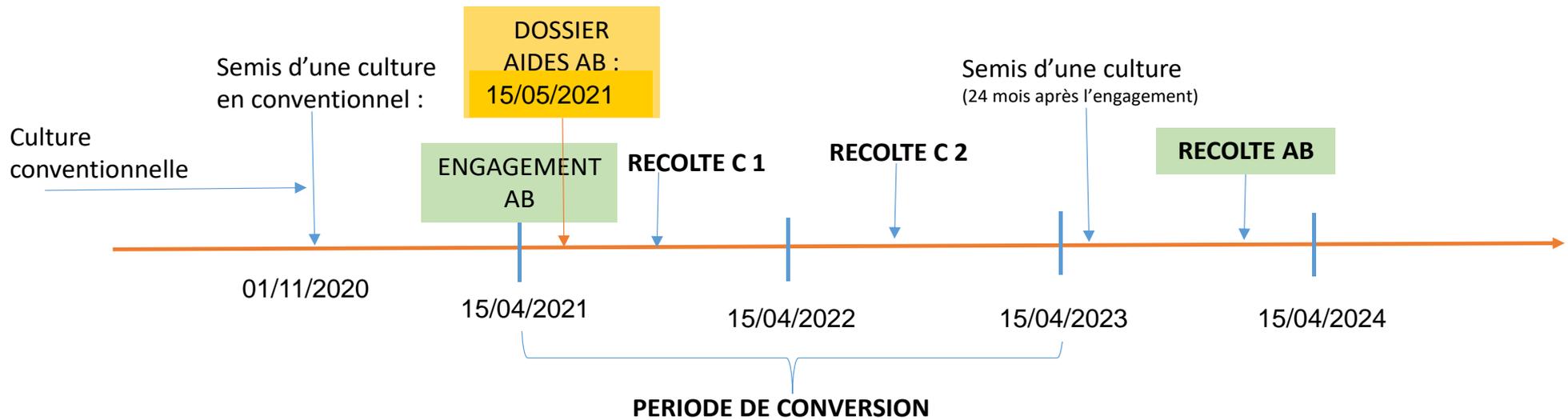
# Zoom réglementaire

## La conversion c'est :

- Une période de transition entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique.
- L'agriculteur applique la réglementation de l'agriculture biologique mais ne peut valoriser ses productions
- → **2 ans pour les cultures annuelles**

# Zoom réglementaire

## ENGAGEMENT en AB au PRINTEMPS



# Zoom réglementaire

## L'organisme certificateur :

- est renouvelé tacitement annuellement
- est payant de 300 à plus de 1000 €
- peut être changé = attention à bien garantir la continuité de la certification

## L'engagement en bio :

- Renvoi en recommandé à l'Organisme Certificateur du contrat/devis signé et daté

**ET**

- Notification à l'Agence bio sur :  
<https://notification.agencebio.org>

# Les aides bio

- Les aides MAB et CAB relèvent du second pilier de la PAC.
- Le crédit d'impôt bio = 3 500 €/ an, si aides PAC N-1 + Crédit d'impôt < 4000 €
- Le PCAE = permet l'achat de matériel pour la réduction des phyto : bonification de 5% pour les bio et dossiers prioritaires
- Bonification de l'aide à l'installation du conseil départemental : + 2000 €

## Attention à la confusion...

On utilise le terme « engagement » au moment de votre conversion en AB, car vous vous engagez à respecter le cahier des charges AB et à être contrôlé par un Organisme certificateur.

On parle aussi d' « engagement dans une mesure CAB ou MAB », ce qui est différent. La totalité de votre ferme peut être engagée en AB sans pour autant avoir toutes les parcelles déclarées à la PAC dans une mesure CAB.

# Les aides bio

Catégories de couverts	Conversion AB	Maintien AB
Landes, parcours et estives associés à un atelier d'élevage	44 €/ha	35 €/ha
Prairies temporaires ou permanentes associées à un atelier d'élevage	130 €/ha	90 €/ha
Grandes cultures Prairies avec plus de 50% légumineuses à l'implantation et entrant en rotation avec des grandes cultures au cours de l'engagement Semences de céréales et protéagineux Semences fourragères	300 €/ha	160 €/ha
Viticulture (raisins de cuve)	350 €/ha	150 €/ha
PPAM 1 (plantes aromatiques et industrielles)	350 €/ha	240 €/ha
Cultures légumières de plein champ	450 €/ha	250 €/ha
Maraîchage Arboriculture Viticulture (raisins de table) PPAM 2 Semences potagères Semences de betterave industrielle	900 €/ha	600 €/ha

# Les aides bio

- La Région a fixé les plafonds suivants pour les aides à la conversion :
  - 18 000 €/exploitation/an.
  - 21 000 € pour les nouveaux installés (avec ou sans DJA)
- Mixité autorisée
- Pour le maintien, plafond = 6000 € / exploitation pour les 100% bio et plancher à 3500 € de demande
- CAB et MAB : la transparence des GAEC s'applique

*Pour des informations plus détaillées, contactez votre conseiller AB en département*

# Nos outils d'accompagnement

- « Guide conversion à l'Agriculture biologique Nouvelle-Aquitaine »,
- « Fiches réglementaires par filières », Nouvelle Aquitaine

édités par



# Nos outils d'accompagnement

Les ressources de la CDA 47: [www.ca47.fr](http://www.ca47.fr)

- Notre page web et notre newsletters
- Nos guides techniques : pruniers, pommiers, châtaigniers, apiculture, bovin lait...
- Nos bulletins techniques : bulletin GC bio, bulletin maraîchage bio...
- Journées d'information / tour de plaine...

Nos prestations :

- Conseil PAC
- Diagnostic technique et/ou économique en AB
- Appui technique en AB
- Diverses formations...

# Nos outils d'accompagnement

## Les ressources d'Agrobio 47 et de BIO NA :

- nos pages web ([www.bio-nouvelle-aquitaine.com](http://www.bio-nouvelle-aquitaine.com) / [www.agrobio47.fr](http://www.agrobio47.fr))
- nos newsletters

## Nos actions :

- Nos journées bords de champs et journées filières
- Accompagnement à l'installation et à la conversion
- Diagnostics conversion (gratuit) et diagnostics technico-économiques
- Conseil technique
- Formations
- Mise en relation avec des circuits de vente locaux
- Référencement sur la carte des producteurs bio du département

# Filière Stevia

Le  
mois  
de la  
bio

+ de 80  
événements  
novembre 2020

[www.moisdelabio.fr](http://www.moisdelabio.fr)

Merci de votre attention !